

DÉPARTEMENT
GARD
CANTON
LE VIGAN
COMMUNE
LE VIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/060

ACHAT CONCESSION 1I15

Madame GROLIER Brigitte, Odile
Concessionnaire

LE MAIRE DU VIGAN

Vu la demande présentée par

Madame GROLIER Brigitte, Odile
292 Impasse Haut de Cauvalat
30120 AVEZE

Et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de Monsieur GROLIER Yannick , Emplacement 1 i 15 Pleine-terre

ARRETE

Article 1^{er}: il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,

Une concession pour une durée de de 15 années numéro de Plan 1I15

A compter du 18 mars 2025 et qui expirera le 17 mars 2040
de 1,00 m² environ, et de capacité de corps 1 place environ,

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :

achat

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de trois cents euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à LE VIGAN, le 18 mars 2025

Exemplaire destiné au(x) :

Titulaire de la concession
Receveur Municipal
 Archives de la Commune

Le Maire,
Sylvie ARNAL



Conformément aux dispositions de la loi 78-18 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Le Vigan. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.